

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 mai 2011**

CP 11/05-18

*L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;*

*Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.*

**SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES  
GROUPE ARCADE  
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS  
POUR LA CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS  
COMMUNE DE VILLEBRUMIER**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société française des habitations économiques groupe Arcade, destinés à la construction de 22 logements locatifs individuels (6 PLAI et 16 PLUS), rue haute, le bourg à Villebrumier. Ils sont répartis en 3 T2, 10 T3 et 9 T4.

Le plan de financement d'un montant global de 2 545 836 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Foncier	398 022,00 €
* Prêt PLUS BBC	1 280 646,00 €
* Prêt PLAI Foncier	131 484,00 €
* Prêt PLAI BBC	420 699,00 €
* Subvention Etat (arrêté du 7/12/10)	70 000,00 €
* Subvention Conseil Régional	28 500,00 €
* Subvention Conseil Général (1)	38 100,00 €
* Subvention ANRU ou CIL	75 000,00 €
* Fonds propres	103 385,00 €
<b>Total</b>	<b>2 545 836,00 €</b>

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 2 230 851 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>- Prêt PLUS foncier</b>	
Montant	398 022,00 €
Montant de la garantie	199 011,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

<b>- Prêt PLUS BBC (bâtiment basse consommation)</b>	
Montant	1 280 646,00 €
Montant de la garantie	640 323,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

<b>- Prêt PLAI foncier</b>	
Montant	131 484,00 €
Montant de la garantie	65 742,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

- <b>Prêt PLAIBBC</b>	
Montant	420 699,00 €
Montant de la garantie	210 349,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 115 425,50 €, soit 50 % d'un montant global de 2 230 851 €, la commune de Villebrumier se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits comme l'indique sa délibération en date du 7 janvier 2011.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, à la société française des habitations économiques Groupe Arcade, pour la construction de 22 logements locatifs individuels (3 T2, 10 T3 et 9 T4), rue Haute, Le Bourg à Villebrumier, la garantie du département à hauteur de 50 %, soit un montant de 1 115 425,50 € pour deux prêts PLUS, l'un de type foncier d'un montant de 398 022 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,5 %, l'autre de type BBC (bâtiment basse consommation) d'un montant de 1 280 646 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,5 %, et pour deux prêts PLAIBBC, l'un de type foncier d'un montant de 131 484 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,5 %, l'autre de type BBC d'un montant de 420 699 €

sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,0,5 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que la commune de Villebrumier accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société, un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,